

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

**Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie**

**Département économie**

2<sup>nd</sup> Cycle-Promotion Sortante

---

Option : MACROECONOMIE ET MODELISATION

---

Mémoire

Pour obtenir le grade de

Maitrise ès Sciences Economiques

**LA FISCALISATION DE L'ECONOMIE INFORMELLE**  
**Cas MADAGASCAR**

Présenté et soutenu par

**Adrien DERISON**

Encadreur : Monsieur **Harimisa RAVELOSON**

Date de soutenance : 16 Mai 2013

---

Année universitaire : **2011/2012**

## REMERCIEMENTS

Ma profonde gratitude et mes vifs remerciements vont à mon encadreur pédagogique Monsieur **Harimisa RAVELOSON** pour ses conseils avisés pendant la réalisation de ce présent mémoire. Vous m'avez fait preuve de votre dévouement et de votre grande disponibilité malgré vos obligations personnelles. Vous avez su m'orienter et m'apporter la confiance nécessaire à la réalisation de ce projet.

Mes vifs remerciements vont également à tous les professeurs et personnels du département économie de la faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de la Sociologie de l'université d'Antananarivo pour les connaissances qu'ils m'ont inculqué durant toutes ces années de formation et d'étude au sein du département.

Mes remerciements s'adressent aussi aux institutions qui m'ont ouvert leurs archives et les documents qui m'ont permis de rédiger ce présent mémoire, en particulier à l'INSTAT Madagascar.

Ma reconnaissance à mes amis les plus proches qui ont dû accepter les exigences de tous types de recherche : temps et isolement. Il m'est impossible de tous les nommer ici.

### **A ma famille,**

Sans vous je n'aurais jamais eu la force, le courage, la patience et la persévérance de continuer dans mes études.

### **A DIEU,**

Parce que l'homme propose et Dieu dispose.

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

BIT : Bureau International du Travail

CA : Chiffre d’Affaires

CDI : Code Général des Impôts

DGI : Direction Générale des Impôts

DIAL : Développement, Institution et Analyse de Long terme

DTS : Droit de Tirages Spéciaux

FMG : Franc Malagasy

INSTAT : Institut National de la Statistique

Mds : Milliards

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UPI : Unités de Production Informelle

USD: United States Dollar

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau n°1 : Evolution de la production dans l'économie informelle 2001-2010

Tableau n°2 : Revenu d'activités selon les statuts dans l'emploi

## **SOMMAIRE**

REMERCIEMENTS

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES TABLEAUX

INTRODUCTION

PARTIE I :

### **NECESSITE DE FISCALISER L'ECONOMIE INFORMELLE A MADAGASCAR**

#### **CHAPITRE I : NOTIONS SUR L'ECONOMIE INFORMELLE**

1. Définitions et Caractéristiques
  - 1.1. Différentes approches
  - 1.2. Caractéristiques
2. Les causes de la prolifération de l'économie informelle
  - 2.1. La mauvaise gouvernance
  - 2.2. L'inapplication des lois existantes
  - 2.3. La situation du système éducatif malgache
3. Quelques conséquences des activités informelles
  - 3.1. Sur le plan politique
  - 3.2. Sur le plan économique
  - 3.3. Sur le plan international
  - 3.4. Sur le plan fiscal

#### **CHAPITRE II : DES RAISONS DE CETTE FISCALISATION POUR MADAGASCAR**

1. Fondements de la fiscalisation de l'économie informelle
  - 1.1. Elargissement de l'assiette fiscale
  - 1.2. Restauration de la justice fiscale
  - 1.3. Maximisation des recettes
2. Le poids important de l'économie informelle dans l'économie malgache
  - 2.1. Part de l'économie informelle dans la production des biens et services
  - 2.2. Part de l'économie informelle dans la création d'emplois et dans la distribution des revenus
3. La crise de la finance publique malgache
  - 3.1. Caractéristiques des ressources financières de l'Etat
  - 3.2. La transition fiscale à Madagascar
  - 3.3. Autres facteurs

4. Etat de la dette extérieure malgache et son évolution
  - 4.1. Origine de la dette de Madagascar
  - 4.2. Evolution de la dette extérieure malgache

## **PARTIE II : LA PROCEDURE DE LA FISCALISATION**

### **CHAPITRE III : MECANISMES DE LA FISCALISATION**

1. Recensement, recherche et recouplements
  - 1.1. Recensement
  - 1.2. Recherche
  - 1.3. Recouplement
2. Identification des activités informelles et attribution d'un numéro d'impôt
  - 2.1. Identification des contribuables
  - 2.2. Attribution d'un numéro d'impôt
3. Protection des entreprises informelles par l'Etat
  - 3.1. Encadrement et appuis aux UPI
  - 3.2. Modicité de la pression fiscale à mettre en place
4. L'imposition des entreprises informelles
  - 4.1. Imposition forfaitaire
  - 4.2. Imposition assise sur les facteurs de production

### **CHAPITRE IV : DES ACTIONS PREALABLES A CETTE FISCALISATION**

1. Sur le plan politique
  - 1.1. Restaurer l'autorité de l'Etat
  - 1.2. Reformer l'administration publique
2. Sur le plan économique
3. Sur le plan juridique
4. Sur le plan fiscal
  - 4.1. Assainir le cadre fiscal
  - 4.2. Dépolitisier l'instrument fiscal
  - 4.3. Développer le civisme fiscal
  - 4.4. Mettre en place un régime fiscal incitatif et adapté aux PME

## **CONCLUSION**

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

## **ANNEXES**

## INTRODUCTION

A l'heure actuelle, la mondialisation a atteint son plus haut niveau de développement. Aucun pays ne pourra plus échapper à elle, y compris Madagascar. Dans ce contexte, le gouvernement malgache fait face à une ardue concurrence fiscale vis-à-vis d'autres pays pour attirer les détenteurs de capitaux à investir dans le pays.

Parallèlement à cela, au cours de ces dernières années, une crise financière a secoué l'économie mondiale. Cela a pour conséquence directe une contraction des activités des grandes firmes multinationales, lesquelles sont parmi les principaux pourvoyeurs des revenus à l'Etat, diverses politiques de récession dans plusieurs pays et la baisse des indicateurs économiques vitaux des Etats.

En outre, à cause de la crise politique qui sévit dans le pays depuis 2009, les bailleurs de fond ont coupé toute sorte de financement destiné à aider les peuples malgaches.

Ainsi, l'Etat malgache est confronté à une insuffisance des ressources pour répondre à l'augmentation des besoins et des charges sociaux dû à la paupérisation de la population. Il s'avère donc que seul l'impôt est le dernier recours de l'Etat malgache pour couvrir toutes ses dépenses. Par conséquent, il doit donc élargir son assiette fiscale dans l'économie informelle pour lui permettre d'accroître et de maximiser ses recettes. L'Etat doit donc mettre en œuvre toutes les stratégies permettant, surtout pendant cette période de crise, d'exploiter ce gisement fiscal mal exploité. C'est pourquoi dans le présent mémoire, nous étudierons la fiscalisation de l'économie informelle.

Cependant, sa fiscalisation est complexe. Le problème est surtout de savoir si taxer les opérateurs exerçant dans l'informel ne revient pas à taxer la couche de la population la plus démunie et donc accroître la pauvreté et les inégalités sociales. De plus, à part le coût administratif que cette fiscalisation va engendrer, une contrainte technique se pose aussi sur sa faisabilité car les entreprises évoluant dans l'informel n'ont aucune culture documentaire (facturation et comptabilité). D'où, une question mérite d'être répondue : « *Est-il vraiment souhaitable et possible de fiscaliser l'économie informelle à Madagascar ?* ».

On définit l'économie informelle comme une partie de l'économie où les revenus de la production sont dépourvus de toute taxation étatique. Elle est constituée de diverses activités, petits métiers produisant des biens et services et regroupe donc toutes les activités qui sont inconnues de la comptabilité nationale, qui ne tiennent pas de véritable comptabilité propre à l'entreprise et qui échappent à toute régulation étatique. Par cette définition,

l'économie informelle se diffère de ce qu'on appelle « économie sous-teraine », qui regroupe toutes les unités de productions qui cherchent à maximiser leurs profits par des pratiques délictueuses. Dans le cas de notre étude, c'est l'économie informelle qu'il sera question.

Mais pour arriver à terme à notre étude, il est aussi utile de mettre en hypothèse que Madagascar a besoin de ressources suffisantes pour couvrir toutes les dépenses publiques alors qu'il y a encore une source de revenu mal exploitée pour l'Etat, notamment l'économie informelle, et nous nous apprêtons à emprunter et à demander de l'aide partout dans le monde.

L'objectif de cette étude n'est pas de formaliser cette partie de l'économie mais de la rendre seulement sous le contrôle du fisc et au bénéfice de l'Etat. Autrement dit, nous cherchons à positiver cette réalité qui paraît a priori impossible à éradiquer. Qui plus est, en pratique, cette étude pourrait aussi servir aux acteurs responsables de l'élaboration des politiques économiques et fiscales malgaches qui doivent désormais prendre en compte l'économie informelle à cause de son ampleur grandissante dans l'économie du pays. Sur le plan académique, ce mémoire pourrait servir ultérieurement à faire des observations empiriques et une analyse économétrique pour vérifier la ténacité des propositions issues de la résolution du problème. Mais dans notre cas, la résolution de notre hypothèse se fera d'une manière théorique.

Pour mieux répondre à notre problématique, nous verrons dans la première partie de la présente étude la nécessité pour Madagascar de fiscaliser cette économie informelle. D'autre part, comme il est d'autant plus souhaitable de procéder à cette fiscalisation s'il est possible, alors dans la seconde partie nous aborderons les solutions préconisées pour la procédure de cette fiscalisation.

## **PARTIE I : NECESSITE DE FISCALISER L'ECONOMIE INFORMELLE A MADAGASCAR**

Dans cette première partie, nous verrons les notions sur l'économie informelle dans le premier chapitre et les raisons qui doivent pousser Madagascar à la fiscaliser dans le deuxième chapitre.

## **Chapitre I : NOTIONS SUR L'ECONOMIE INFORMELLE**

Le but de ce chapitre introductif est de donner un aperçu global de l'économie informelle à Madagascar et les questions qu'elle soulève. Après avoir parlé de sa définition et de ses caractéristiques, nous aborderons les causes de sa prolifération, ses conséquences dans l'économie d'Etat dans diverses dimensions et enfin ses conséquences dans la réalisation des recettes de l'Etat.

### **1. Définitions et caractéristiques**

L'étude dudit économie a attiré l'attention de nombreux chercheurs surtout à la fin des années 70. Plusieurs définitions en découlent. Malgré cela, ils finiront par s'accorder quand même sur quelques caractéristiques que nous verrons ci-dessous.

#### **1.1. Différentes approches**

Malgré la multiplicité des travaux concernant l'économie informelle, il n'est pas toujours facile de la définir. Sa définition n'amène toujours pas à une unanimité. Elle change d'un auteur à un autre, d'un pays à un autre et de la place qu'elle joue ou qu'on voudrait lui faire jouer. L'apparition du terme remonte en 1970 à l'initiative de **K. Hart** dans son étude sur le Ghana. Ainsi, ce concept prend donc sa naissance à la suite d'un constat d'échec en matière de l'emploi en Afrique.

##### **1.1.1. Définition du Bureau International du Travail**

Lors de son rapport sur le Kenya en 1972, le BIT définit l'économie informelle à partir de 7 critères :

- La facilité d'accès
- Un marché de concurrence non règlementé
- La propriété familiale des entreprises
- L'échelle restreinte des activités
- Le recours aux réserves locales
- Le recours à une technologie adaptée et à une forte intensité de travail
- Une formation acquise hors du système scolaire

Cependant, la définition de l'économie informelle évolue dans le temps selon les théories. Ainsi, dans son rapport de 1993, le BIT reprend sa définition par : « le faible lien entre les institutions officielles et les unités de production qui opèrent à petite échelle, avec peu ou pas de division entre le capital et le travail en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme ».

### **1.1.2. Définition de l'UPI à Madagascar (INSTAT et Projet MADIO)**

Dans le cadre des différentes enquêtes menées par l'INSTAT et le projet Madio, les UPI ont été définis suivant le critère de non enregistrement statistique et/ou de non tenu de la comptabilité écrite officielle<sup>1</sup>. C'est dans cette perspective que les études sur l'informel ont été faites au sein du projet Madio. Chaque enquête sur l'informel est précédée par une enquête emploie qui sert de filtre. Ces enquêtes ont été effectuées au second trimestre 1995 et a touché 1018 UPI non agricole exerçant dans l'industrie, le commerce et l'industrie.

Outre ces définitions, dans la littérature, il existe aussi trois grandes approches de l'économie informelle dont l'approche dualiste, l'approche fonctionnaliste et l'approche néo institutionnaliste.

#### **1.1.3. Approche dualiste**

Cette approche, inspirée de la théorie dualiste de **Lewis** (1954), utilise des critères de repérages pour définir l'économie informelle. Par conséquent, l'économie informelle se définit comme l'image inversée de l'économie formelle ou moderne. Cette définition est remise en question du fait de sa vision statique et du non prise en compte des relations existantes entre l'économie formelle et informelle. En effet, elle postule l'existence d'une séparation entre le secteur économique traditionnel, qui regroupe principalement l'agriculture avec un excès de main d'œuvre d'une part et le secteur moderne qui regroupe les industries capables d'embaucher un nombre limité de cette main d'œuvre d'autre part.

#### **1.1.4. Approche fonctionnaliste**

Quant à elle, cette approche considère l'économie informelle comme un secteur où les populations créent des activités économiques qui leurs permettent de manifester leurs liens

---

<sup>1</sup> MADIO, Enquête 1-2-3

sociaux en dehors de l'économie moderne. Ainsi, dans ce cas, on parle donc d'économie sociale.

Contrairement à l'approche dualiste des années 60 qui ne stipule que l'économie informelle est le recours pour les populations qui n'arrivent pas à intégrer le secteur moderne, cette approche l'analyse comme une partie intégrante des sociétés en voie de développement.

De plus, d'après cette approche, l'informalité est associée à la pauvreté et à la marginalité. Elle n'est qu'un simple lien de survie de la marginalité et simple poche de la pauvreté. L'informel doit être défini sur les relations entre le formel et l'informel et les liens de dépendance entre les deux.

Toutefois, à la différence de l'approche précédente, cette définition est remise en cause car elle ne rend pas compte de la réalité hétérogène de cette économie informelle.

### **1.1.5. Approche néo-institutionnaliste**

**H. De Soto** (1994) propose une dernière génération de définition de l'économie informelle. D'après lui, l'informalité est associée à l'illégalité, par référence et par opposition à l'Etat et à sa réglementation. C'est donc tout ce qui échappe à la réglementation étatique. En effet, l'économie informelle est l'ensemble de toutes les activités économiques qui se réalisent en marge de la législation pénale, sociale, fiscale et qui échappent à la comptabilité nationale. Cette approche prend donc l'informel dans un cadre plus vaste et qui souligne l'idée de fraude. Dans cette circonstance, la réalité de l'économie informelle est donc beaucoup plus complexe.

A partir de ces diverses approches, nous pouvons aborder la littérature de l'économie informelle selon l'orientation du sujet. Dans le cadre de cette présente étude, cette dernière définition sera la base de toutes nos argumentations. L'économie informelle regroupe toutes les activités économiques échappant à tout contrôle étatique et dont les revenus sont dépourvus de toute taxation. Par contre, les entreprises formelles payent les impôts et donc contribuent aux recettes publiques.

## **1.2. Caractéristiques**

Malgré la divergence quant à la définition de l'économie informelle, les différents auteurs s'accordent sur les quelques traits caractéristiques de cette partie de l'économie. Généralement, l'économie informelle se caractérise par l'hétérogénéité, par la vulnérabilité et par une population jeune, féminine, migrante et en chômage.

### **1.2.1. L'hétérogénéité**

L'informel est un secteur d'une grande hétérogénéité tant par ses activités que par les différences de potentialités de celles-ci ou par les acteurs qui y interviennent. En effet, l'informel est une notion employée pour désigner des réalités très diversifiées comme l'artisanat traditionnel, le commerce de la rue, l'emploi non déclaré, la micro entreprise, le travail à domicile, les prestations de services (réparation, entretien,...), les activités de transport,...etc. Les activités dans l'informel sont donc très différentes et variant au gré de l'imagination des travailleurs ainsi qu'au gré des occasions et fonctionnant de façon très distincte.

Par ailleurs, son caractère hétérogène se réfère à deux catégories d'activités. Les activités involutives qui sont des activités de survie, proliférant en période de crise et sont pour la plupart des cas exercées par les populations les plus pauvres dans le cadre de l'auto emploi et/ou par les femmes et les enfants. La deuxième regroupe les activités évolutives disposant de potentiel d'emplois, de revenus et d'accumulation du capital et qui sont donc très proches des entreprises formelles.

### **1.2.2. La vulnérabilité**

La vulnérabilité sur le marché du travail constitue un point commun à toutes les entreprises informelles. En effet, on retrouve dans l'informel différentes formes de travail indépendant et différentes formes de travail salarié.

Pour le BIT, cette vulnérabilité touche tous les acteurs évoluant dans l'informel : absence de protection sociale ou juridique, recours aux mécanismes institutionnels informels marqués pourtant par l'exploitation, emplois généralement instable, revenu faible et irrégulier<sup>2</sup>.

### **1.2.3. Une population jeune, féminine, migrante et en chômage**

Dans l'informel, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Elles dirigent 52% des UPI à Madagascar et atteint même les 62% dans les milieux urbains<sup>3</sup>. En effet, les femmes peuvent travailler ailleurs ou à domicile lorsque le revenu familial est faible mais tout en s'occupant de la vie familiale.

---

<sup>2</sup> BIT, 2002

<sup>3</sup> INSTAT, EPM 1993

De plus, les jeunes sont aussi plus nombreux que les personnes adultes dans l'informel. Près  $\frac{1}{4}$  des chefs des UPI sont des jeunes de moins de 26 ans. Ils s'orientent principalement dans les activités de commerce en détails. Cette situation s'explique aussi par la difficulté de trouver de l'emploi à cause des exigences imposées par les entreprises formelles, notamment la qualification et les expériences professionnelles. C'est pourquoi la forte présence des jeunes déscolarisés ou peu scolarisés dans ce pan de l'économie, mais aussi des jeunes diplômés en quête de l'emploi.

## **2. Les causes de la prolifération des activités informelles**

En réalité, l'économie informelle ne se caractérise toujours pas par une volonté délibérée de se cacher et de transgresser les lois en vigueur. Elle se développe au vu et au su des pouvoirs publics. Sa prolifération se justifie par la mauvaise gouvernance, l'inapplication des lois existantes, la situation du système éducatif et insuffisance du cadre réglementaire.

### **2.1. La mauvaise gouvernance**

Un Etat responsable doit assurer pleinement ses devoirs de répartir équitablement la richesse nationale, de créer des emplois décents, de garantir la sécurité sociale,...etc.

Dans la vie quotidienne des malgaches, ces réalités sont loin d'être vécues car les autorités compétentes ne peuvent pas accomplir ces missions. De plus, la crise politique presque cyclique dans le pays exacerbe la situation. En effet, à chaque crise, bon nombre des infrastructures sont détruites et provoque par conséquent la perte de nombreux emplois et du chômage dans le pays.

La mauvaise gouvernance dans notre pays a de nombreuses conséquences, qui sont à la base même de la prolifération de cette économie informelle. Parmi ces conséquences, on peut citer la crise socio-économique, l'inefficacité de l'intervention de l'Etat et le chômage.

#### **2.1.1. La crise socio-économique**

La crise socio-économique à Madagascar prend son origine de l'échec de toute politique gouvernementale en matière de développement. Néanmoins, si nous avançons plus loin dans l'analyse, cette crise provient aussi d'une responsabilité des pays développés. Durant et surtout après la colonisation, les pays dits industrialisés ont développés une économie basée principalement sur l'exploitation des matières premières. Les pays pauvres s'orientent donc vers la production des matières premières pour étoffer cet accroissement de demande. Or, avec la détérioration du terme de l'échange entre ces deux groupes de pays, plus les besoins

des pays développés sont satisfait, moins la condition de vie des habitants des pays exportateurs de matières premières s'améliorent. Donc, on assiste à de nombreux problèmes économiques et sociaux.

De plus, après 50 ans d'indépendance de Madagascar, le niveau de vie de la population locale ne cesse de se détériorer. Actuellement, environ 76% de la population malgache vit dans la pauvreté, c'est-à-dire qu'ils touchent moins de 1 USD<sup>4</sup> par jour.

L'économie informelle est donc le résultat de l'inefficacité de l'intervention de l'Etat, une alternative au problème de chômage urbain et un correctif à la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

### **2.1.2. L'inefficacité de l'intervention de l'Etat**

Le non accomplissement par le pouvoir central de la répartition équilibrée de la richesse nationale, de l'encadrement du chômage ainsi que des jeunes a entraîné l'appauvrissement des masses. L'intervention de l'Etat est loin d'être satisfaisant dans tous les plans. Ainsi, les masses populaires voulant une vie meilleure, elles créent leur propre moyen de survie. Et c'est dans cette logique que les activités informelles trouvent leurs sources d'amplification. L'informel paraît donc la seule voie pour les populations de gagner leur vie.

### **2.1.3. Le chômage**

A Madagascar, la dynamique du chômage nous montre que le problème de l'emploi est encore un problème majeur dans la grande île. En effet, en 2011 le taux de chômage de moins de 25 ans a été 5.9% contre un taux global de 3.8%. Le chômage touche plus les jeunes urbains (8.9%) que les ruraux (3.9%). "Pourtant, ces faibles taux cachent en réalité un taux de sous-emploi phénoménal.

Le chômage et le sous-emploi en question sont le fruit de plusieurs circonstances : l'explosion démographique, fuite des investissements, détérioration des cours de matière première, l'exode rural massif, les troubles politiques, la structure économique extravertie et la baisse de la production. Le chômage est ainsi devenu un problème dans les milieux urbains car la ville ne peut pas octroyer à tous du travail, tout au plus permet-elle à survivre en exerçant des petits métiers.

---

<sup>4</sup> Définitions de la pauvreté selon la Banque mondiale

Face à cette situation, les populations ne peuvent plus attendre l'Etat à intervenir. C'est pourquoi des milliers d'emplois informels se sont créés, surtout dans les villes urbaines.

## **2.2. L'inapplication des lois existantes**

A ce sujet, si certaine réglementation ne sont pas respecter c'est que d'autres facteurs interviennent. Dans ce cas, on peut citer la tolérance et la méconnaissance, la culture locale et les couts de transaction.

### **2.2.1. La tolérance et méconnaissance**

Le non obligation de respecter et la méconnaissance de certaines législations sont les premiers motifs invoqués par les informels. Cela signifie qu'il y a tolérance de la part de l'Etat à l'égard de ces activités. Primo, l'Etat est dans l'incapacité de faire respecter les lois qu'il promulgue afin d'éviter les explosions sociales. Deuxio, l'existence de l'économie informelle permet à l'Etat de se décharger de ses devoirs. Parce que cette partie de l'économie crée des emplois et procure des revenus à la population. Cependant, cette dynamique peut donner l'apparition à d'autres formes de problèmes sociaux comme la corruption, le clientélisme ou des opérations de vaste poursuite entre les forces de l'ordre et les acteurs évoluant dans l'informel.

### **2.2.2. Couts de transaction**

Il faut souligner ici que la complexité des procédures, le cout de l'enregistrement et en quelque sorte l'accès à la formalité sont aussi des raisons de la prolifération des activités informelles à Madagascar et presque dans tous les pays.

### **2.2.3. Cultures et réglementations locales**

Le non application des lois peut aussi trouver son origine du non adaptation entre la culture et les lois que l'Etat central veut mettre en place. A titre d'exemple, l'artisanat se réfère aux modes d'organisations traditionnelles. Or, les lois promulguées peuvent se référer à d'autres pratiques sociales. Alors, ces lois jugées étrangères à leur système de valeur sont directement ignorées.

### **2.3. La situation du système éducatif malgache**

L'informel est le principal lieu d'insertion des jeunes déscolarisés, souvent sous diplômés, parfois diplômés. En dépit de l'amélioration du taux de scolarisation à Madagascar, le non achèvement du primaire est encore un problème très fréquent. Alors, beaucoup des jeunes se sont orienté vers les activités informelles.

Dans ce contexte, les activités de commerce ambulant, de service de production ont proliféré d'une manière phénoménale. Elles constituent une réponse aux phénomènes d'exclusion économique et sociale et permettent à des couches de la population de vivre ou survivre. Ceux qui ne sont pas embaucher dans le secteur moderne vont aussi à chercher de quoi à faire dans l'informel.

## **3. Quelques conséquences des activités informelles sur l'économie de l'Etat**

Les activités informelles nuisent incontestablement l'économie d'un pays. A Madagascar, personne ne peut nier que ces individus vivent en marge de la loi.

On verra dans cette section ces quelques conséquences sous trois angles : social, économique et international.

### **3.1. Sur le plan social**

Il est admis que l'informel contribue à pallier les problèmes relatifs à l'emploi et au chômage dans le secteur moderne. A Madagascar, par exemple, environ 300 000 emplois ont été perdu à cause des licenciements dans les entreprises franches suite à la crise politique de 2009. Ainsi, l'informel constitue un endroit de refuge pour ces employés licenciés. De plus, l'informel donne la possibilité de travailler et de gagner de l'argent pour les jeunes, les migrants, les femmes et les enfants mais aussi les diplômés et les petits fonctionnaires.

Cependant, l'informel n'offre que du travail précaire et vulnérable. Il se caractérise souvent par la prédominance de l'auto emploi. Les revenus sont faibles et irréguliers. Beaucoup d'enfants n'iront plus à l'école. Ils sont exploités par la pratique des activités informelles. L'informel bafoue donc tous les accords internationaux concernant le droit des enfants. De plus, les femmes et les hommes travaillant dans l'informel n'ont pas de véritable contrat de travail écrit. Par conséquent, leurs emplois ne sont pas garantis. Dans cette partie de l'économie, il n'existe point de protection sociale, du respect du salaire minimum et de la durée du travail comme dans le secteur moderne.

Finalement, l'Etat malgache doit tout faire pour encadrer l'économie informelle pour des causes qui tiennent à la fois à son accompagnement et à sa fiscalisation. Cela va permettre aux travailleurs d'être reconnus et respectés en tant que travailleurs et d'être protéger de toute sorte d'abus et d'exploitation.

### **3.2. Sur le plan économique**

L'existence de l'économie informelle porte préjudice sur l'économie du pays. Par exemple, la prolifération du marché de change non officiel dans le centre-ville de la capitale (Analakely, Antananarivo) a pour conséquence directe le non rapatriement des devises, la thésaurisation, la difficulté d'accès au système bancaire pour la distribution du crédit dans l'économie, le non maîtrise des stocks de production et la fixation des prix fantaisistes. Tout cela peut provoquer un dérèglement des fondations de l'économie nationale.

Néanmoins, elles contribuent à sa façon à réduire le degré d'extraversion de l'économie et renforce l'autonomisation de certains segments du système économique.

### **3.3. Sur le plan international**

Pour certains auteurs, les activités commerciales informelles constituent une atteinte à l'ordre public économique, du fait de la difficulté de les enrayer et de les réprimer. Ainsi, il faut lutter contre celles-ci pour mieux s'intégrer dans le processus de mondialisation et de la globalisation.

Par ailleurs, les marchés mondiaux exigent des normes de qualité quant aux produits, alors que les entreprises informelles ne remplissent pas. C'est pourquoi, la part de l'Afrique toute entière dans le commerce mondial ne dépasse pas le 1.5%.

De plus, les pratiques commerciales informelles contribuent au dérèglement du système financier et bancaire et à la fuite des capitaux.

### **3.4. Sur le plan fiscal**

La plupart des auteurs sont d'accord pour épinglez parmi les conséquences de la pratique des activités informelles le fait de priver l'Etat de ses revenus.

Ainsi, l'informel favorise l'évasion fiscale et le non-respect de la loi et de la réglementation en vigueur. Cela aura donc une conséquence néfaste quant à la légitimité de l'Etat et la morale politique et rend toute intervention étatique inefficace. Dans ce cas, l'informel

piétine le principe selon lequel tout individu n'est au-dessus de la loi, conformément à la constitution républicaine malgache.

De plus, l'existence des activités informelles donne lieu à l'injustice sociale et à l'inégalité de traitement des acteurs économiques devant la loi. En effet, les acteurs formels payent tous les impôts et sont par conséquent victimes d'une concurrence déloyale alors que les acteurs évoluant dans l'informel sont privés de toute taxation. Pourtant, tout le monde doit s'assujettir devant l'impôt pour permettre à l'Etat d'exécuter ses programmes.

## **Chapitre II : DES RAISONS DE CETTE FISCALISATION POUR MADAGASCAR**

Dans ce chapitre, nous verrons les arguments en faveur de la fiscalisation de l'économie informelle pour le cas de Madagascar. Nous commençons donc par rappeler les fondements de cette fiscalisation dans la première section. Ensuite, nous aborderons le poids important de l'informel dans l'économie nationale, la crise de la finance publique malgache et enfin l'état de la dette extérieure et son évolution pour montrer que cette proposition de fiscalisation est bien une nécessité pour la grande île.

### **1. Fondements de la fiscalisation de l'économie informelle**

Le prélèvement d'impôt constitue la principale source de revenu pour l'Etat. C'est à partir de ce prélèvement obligatoire qu'il exécute une grande partie de ses dépenses. La fiscalité permet entre autre à l'Etat de redistribuer le revenu national et d'agir sur le fonctionnement de l'économie en général.

Madagascar doit fiscaliser l'économie informelle pour atteindre les objectifs suivants :

#### **1.1. Elargissement de l'assiette fiscale**

L'assiette de l'impôt est la matière sur laquelle repose l'impôt. Ainsi, asséoir un impôt revient à déterminer la matière imposable. Par conséquent, l'élargissement de l'assiette fiscale consiste à trouver d'autre source de revenu pour l'Etat. Il vise donc à assujettir devant l'impôt une partie de la population qui ne remplit pas ses devoirs fiscaux, notamment les opérateurs informels.

#### **1.2. Restauration de la justice fiscale**

Tous les citoyens doivent participer à l'impôt suivant sa capacité financière. Il n'est pas tolérable de voir une partie de la population exempte de toute charge fiscale. Cela montre l'acceptation du non-respect de la souveraineté du pouvoir public.

Or, les acteurs évoluant dans l'informel ne participe presque quasiment pas au budget de l'Etat. Alors, il sera plus juste de transférer une partie de la charge fiscale dans le formel vers l'informel. Cette opération permettrait de diminuer le fardeau supporté par les entreprises formelles qui parait en réalité desincitatif et par conséquent décourage et entraîne des révoltes et protestations de leurs parts. C'est dans cette perspective que l'Etat doit fiscaliser l'économie informelle.

### **1.3. Maximisation des recettes**

La fiscalisation de l'économie informelle permet évidemment une augmentation « mécanique » des recettes publiques. Ainsi, l'Etat peut accomplir toutes ses missions car il possède les moyens nécessaires pour couvrir toutes ses dépenses afin d'améliorer le niveau de vie de la population.

C'est la raison pour laquelle que l'économie informelle doit être fiscalisée à Madagascar.

## **2. Le poids important de l'économie informelle dans l'économie malgache**

L'économie informelle n'a pas été choisie par hasard dans la présente étude. Elle regroupe les activités qui évoluent hors taxation mais qui contribuent à une part très importante dans la production de la valeur ajoutée, dans la création d'emplois et dans la distribution de revenu.

A Madagascar, son importance n'est plus à démontrer surtout en ce qui concerne le petit commerce. En effet, du politicien à l'homme de la rue, de l'intellectuel à l'analphabète, de l'Etat à l'individu et du citadin au paysan, tout le monde est soit opérateur soit bénéficiaire des biens et services créé par l'informel.

L'économie informelle est devenue un palliatif des problèmes de l'emploi. Elle donne des opportunités d'emploi pour les nouveaux venus sur le marché du travail, pour les reconvertis.

Elle est d'une grande importance dans la vie socioéconomique des malgaches dans la mesure où elle contribue à soutenir l'économie nationale.

### **2.1. Part de l'économie informelle dans la production des biens et services**

La part du secteur informel dans la production nationale est loin d'être négligeable. Malgré le faible taux d'accumulation, le capital du secteur informel a connu une hausse réelle de 4,1%. Cette augmentation du capital permet un accroissement de la production des UPI de 958 milliards d'Ariary en 2010 contre 517 milliards en 2001 soit une augmentation de 85,5%. Quant à la valeur, elle a connu une augmentation de 7,1% (hausse réelle). En plus, au cours de son activité entre 2004 et 2010, il a pu produire 3717 milliards de biens et services et a créer 1 347 milliards de valeur ajoutée (tableau n°01). D'après une enquête réalisée par INSTAT, le secteur informel représente 17% du PIB total et 25% du PIB marchand.

**Tableau 1: Evolution de production du secteur informel 2001/2010**

	Agrégats en niveau					Taux de croissance annuel moyen 2001/2010	
	2001	2004 (Ariary courant)	2004 (Ariary 2001)	2010 (Ariary courant)	2010 (Ariary 2001)	Nominal	Réel
Nombre d'UPI	205 000		238 300		353 700		+6,2%
Emploi	287 300		343 600		526 400		+7,0%
Capital	141Mds	155Mds	119Mds	490Mds	202Mds	14,8%	+4,1%
Chiffre d'affaires	946Mds	1244Mds	953Mds	3717Mds	1534Mds	16,5%	+5,6%
Production	517Mds	795Mds	609mds	2328Mds	958Mds	18,2%	+7,1%
Valeur ajoutée	308Mds	434Mds	333Mds	1347Mds	575Mds	17,7%	+7,1%

Sources : INSTAT/DIAL, enquête 1-2-3 phase 2, 2001, 2004, 2010

## 2.2. Part du secteur informelle dans la création d'emplois et dans la distribution des revenus

À cause des crises socio politiques que Madagascar a traversé, 9 travailleurs sur 10 sont obligés de travailler dans l'économie informelle. L'enquête nationale nous a permis de constater que ce secteur emploie 71% de la population active malgache. Les 354 600 UPI non agricole recensés dans la capitale emploient 526 400 personnes. Durant la dernière décennie, le taux de croissance moyen annuel du nombre d'emploi atteint 7%. L'accroissement des unités de production informelle créées (6,2%) pendant ces dernières années traduit cette insertion de la main d'œuvre.

En ce concerne la distribution de revenu, les travailleurs informels ont une situation financière comparable à celle des salariés formels. Le tableau n°02 montre le niveau de revenu d'activité des travailleurs informels selon le statut dans l'emploi. En effet ces travailleurs informels perçoivent en moyenne 698 000 FMG en 2010 avec un salaire médian de 278 000FMG. Ils gagnent mieux par rapport aux travailleurs du secteur formel avec 490 000 FMG en moyenne et au dessus du salaire minimum officiel : 230 000 FMG. Ce

chiffre devient encore plus important pour les patrons indépendants, ils perçoivent en moyenne 1 579 000 FMG contre 1 172 000 FMG pour les cadres dans le secteur public et secteur privé formel.

**Tableau n°02: Revenu d'activité selon le statut dans l'emploi**

Statut dans l'emploi	Rémunération moyenne (1000 FMG)				Rémunération médian (1000 FMG)			
	1995	1998	2001	2010	1995	1998	2001	2010
fonctionnaires	180	342	581	780	141	293	418	600
Salariés des entreprises publiques	209	435	634	802	150	300	480	750
Salariés du secteur privé formel	126	262	335	490	174	243	243	333
Indépendants du secteur informel	282	522	578	698	94	138	257	278
Salaire minimum officiel	111	140	169	230	111	140	169	230

Sources : INSTAT/DIAL, Enquête 1-2-3, phase 2, 2004, calcul de F. Rakotomanana

### **3. La crise de la finance publique malgache**

L'Etat malgache traverse de nombreux problèmes dans l'établissement de son budget. Ces derniers proviennent soit de l'interne soit de l'externe.

#### **3.1. Caractéristiques des recettes publiques malgaches**

La recette publique à Madagascar est caractérisée par un faible taux de prélèvement et une instabilité des matières imposables.

##### **3.1.1. Taux de pression fiscale**

Le niveau de prélèvement dans un pays est déterminé par le rapport entre le montant nominal des prélèvements et le PIB. En 2011, ce taux était de 14.5% à Madagascar. Or, durant la même période, ce taux s'est élevé à 17% dans les pays à faible revenu. Cela montre que le taux de pression fiscale malgache est faible, donc ne permet pas de maximiser les recettes. Dans ce cas, il faut élargir l'assiette fiscale de l'Etat.

### **3.1.2. Instabilité des ressources financières de l'Etat**

A Madagascar, les ressources fiscales provenant du secteur moderne sont instables. De ce fait, les recettes fiscales les sont aussi.

Cette instabilité est une succession d'écart positif et négatif par rapport à une tendance. Pour Madagascar, cet écart est toujours négatif. Cela signifie que l'Etat n'arrive pas à faire face à ses obligations financières. En effet, les impôts qui sont supposés stables sont souvent exemptés pour des motifs sociaux. Par exemple, les produits de consommation de base, les médicaments, moustiquaires, ...etc. sont exonérés de la TVA. Par conséquent, seulement un petit nombre des secteurs assurent l'essentiel des impôts à Madagascar. De plus, une partie de recettes publiques malgache dépend de la valeur des exportations. Or, celles-ci sont toujours des produits agricoles, miniers dont le cours n'est pas stable et mal maîtrisé.

C'est la raison pour laquelle nous insistons sur la fiscalisation de l'économie informelle afin d'accroître les recettes fiscales.

### **3.2. La transition fiscale à Madagascar**

La transition fiscale consiste à faire baisser progressivement les barrières tarifaires, voire même les supprimer. Pour combler cette baisse, l'Etat malgache vise donc à procéder à augmentation de l'impôt indirect, notamment la TVA, car les recettes douanières constituent 50% des recettes fiscales de la Grande île. Depuis l'an 2000, nous nous sommes au stade de la transition fiscale de 2<sup>ème</sup> génération. A cet effet, la hausse de la TVA ne suffit plus à pallier la perte au niveau des douanes. Alors, l'Etat malgache est contraint de s'endetter ou d'augmenter les impôts directs pour augmenter les recettes. Pour ce dernier cas, cela va baisser le revenu détenu par les privés et donc le ralentissement de l'activité économique en général. Pour le premier, lorsque l'Etat s'endette trop, il sera endetté. Ainsi, au cas où la croissance n'y est pas, il sera dans l'incapacité de payer ses dettes, de financer les nouveaux programmes,...etc. Dans ce cas, il y aura donc moins d'investissement, moins de création d'emploi et enfin l'aggravation de la pauvreté.

C'est pourquoi nous préconisons la fiscalisation de l'économie informelle pour élargir l'assiette fiscale de l'Etat et de combler ce besoin de financement de l'Etat.

### **3.3. Autres facteurs**

Cette crise de la finance publique malgache peut aussi s'expliquer par d'autres facteurs. En effet, l'Etat malgache ne peut plus augmenter l'impôt et emprunter auprès des marchés. Cela risque de diminuer le revenu détenu par les privés, donc conduit à une baisse d'investissement dans le pays.

De plus, il existe aussi un facteur institutionnel. Actuellement, les contribuables n'ont pas de confiance envers les dirigeants sur la gestion des fonds publics. Il n'existe pas de maîtrise de dépense. Tout le monde pense que l'Etat gaspille l'argent. Qui plus est, il existe aussi des lois, des règlements et des conventions informelles (arrangement) que certains groupes de pression arrivent à ne pas payer des impôts.

Enfin, la possibilité d'obtenir plus d'impôt de la part de chacun dépend du niveau du PIB/tête du pays. Or, à cause de la crise politique dans le pays, en 2011 le pays n'a pas pu enregistrer que 0.6% de croissance du PIB. Néanmoins, les prévisions indiquent une croissance de 4.5% pour cette année 2013, ce qui donne un petit espoir pour le pays.

Considérant tous ces contextes, l'Etat malgache doit donc favoriser encore le civisme fiscal et instaurer la justice fiscale afin d'inciter tout le monde à accomplir son devoir de citoyen. L'élargissement de l'assiette fiscale de l'Etat s'avère entre autre une nécessité pour le pays pour permettre à l'Etat de maximiser ses recettes.

## **4. Etat de la dette extérieure malgache et son évolution**

La dette extérieure malgache a une histoire, une origine et une évolution. La connaissance des faits de la dette durant les événements passés est importante dans la mesure où cela permet d'analyser les procédures d'endettement. L'histoire traduit l'évolution et le développement des faits qui conditionnent le futur afin de mieux prendre des décisions économiques.

### **4.1. Origine de la dette de Madagascar**

La dette est le fait des difficultés du gouvernement à financer ses besoins.

Dès 1961, Madagascar a commencé à s'endetter auprès de l'organisme français de coopération. Il s'agissait d'emprunts contractés pour financer des projets à caractère social (amélioration de l'habitat). Jusqu'en 1977, le volume des emprunts extérieurs restait relativement faible : 87,2 millions de DTS.

En 1972, un nouveau gouvernement a instauré une politique autocentré visant à assurer l'autosuffisance économique du pays. Pour réduire la dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers, le gouvernement a nationalisé les entreprises contrôlées par des intérêts étrangers, limité les investissements étrangers, renforcé le rôle de l'Etat sur l'activité économique, introduit des mesures de contrôles... Le bilan économique de cette période a été décevant. Dans l'espoir de stimuler la croissance, le gouvernement a lancé entre 1978 et 1980 des programmes d'investissements publics massifs qui ont entraîné le quadruplement de la dette extérieure.

De 1978 à 1980, la politique d'investissement à outrance rentre dans le cadre du plan triennal de développement économique. L'Etat empruntait principalement auprès des gouvernements et organismes publics des ex-pays de l'Est pour l'achat de matériels et de biens d'équipement. La maturité des emprunts était en moyenne de 15 à 17 ans et les taux d'intérêt de 5,7% à 7,5%, mais une part importante de ces fonds a été consacrée à une série d'investissements non rentables.

L'apparition des problèmes de paiements extérieurs commençait à partir de 1980.

Madagascar a obtenu des prêts d'aide à la balance des paiements auprès du FMI et d'autres créateurs officiels, tels que les fonds arabes, pour financer le déficit des paiements extérieurs.

La politique extérieure tout azimut appuyée par des programmes d'ajustement avec le FMI et la Banque mondiale ont permis de bénéficier de financements aussi divers que possible :

- Pays de l'Est, de l'Ouest et Arabes
- Créditeurs publics (Gouvernements, organismes publics) et privés
- Banques commerciales
- Organismes multilatéraux, dont le FMI et la Banque Mondiale.

C'est ainsi qu'à partir de 1981, malgré les conditionnalités sur les nouveaux emprunts extérieurs prévus dans les programmes avec les institutions de Bretton Woods, l'encours de la dette extérieure a continué de progresser. Cette situation résulte non seulement des nouveaux déblocages mais également des effets « boule de neige » des rééchelonnements de la dette, par la capitalisation des intérêts.

#### **4.2. Evolution de la dette malgache**

A la fin de 1999, la dette extérieure de Madagascar s'élève à 4,41 milliards USD, alors qu'elle n'était que de 0,8 milliards en 1979, 3,5 milliards USD en 1989 et 4 milliards USD

en 1994. Ce stock de la dette correspond à 120% du PIB et 455% des exportations de biens et services.

De 1981 à 1990, Madagascar s'est présenté sept fois devant le Club de Paris et quatre fois devant le Club de Londres. Les autres créanciers officiels, de leur côté, accordaient des reports d'échéances qu'on n'a pas pu respecter.

Malgré ces accords successifs de rééchelonnement de dette auprès du Club de Paris, le problème de l'endettement est resté entier car l'absence d'accord de réaménagement de 1991 à 1996, faute de programme d'ajustement et de mise en œuvre de réforme structurelle, a entraîné une accumulation importante d'arriérés de paiements extérieurs.

Le 8eme Accord du club de Paris de 1997 à Naples a contribué à une normalisation des relations avec les créanciers extérieurs et a permis une relance de la croissance économique.

En 2005, l'encours de la dette<sup>5</sup> s'élève à 3 575,68 millions USD qui se repartit comme suit:

- Autres Créditeurs Officiels : 584.07 soit 16%
- Pays membres du Club de Paris : 129.22 de l'ordre de 4%
- Organismes multilatéraux : 2 848.34 équivaut à 79.5%

Dont FAD 378.48

IDA 2 176.26

- Créditeurs Privés : 14.05 soit 0.5%

Cette augmentation sans cesse du niveau de la dette entraîne donc finalement l'insoutenabilité de la finance publique. Car il n'y a pas de croissance suffisante pour permettre le remboursement de la dette dans le futur.

Tout cela montre donc que l'Etat malgache a besoin de soumettre l'informel devant la fiscalité afin d'augmenter et de maximiser les recettes publiques. Car, ce dernier constitue en fait un gisement fiscal encore mal exploité à Madagascar.

Face à cela, les pouvoirs publics et notamment la DGI doivent donc prendre des mesures appropriées dans le but non pas d'éradiquer parce que c'est impossible mais d'encadrer, d'intégrer et de fiscaliser ces activités en prolifération continue.

Dans la deuxième partie de la présente étude, nous allons donc proposer à l'Etat malgache des orientations politiques pour que cette fiscalisation devienne possible et par conséquent apporte des effets positifs à la communauté.

---

<sup>5</sup> Encours de la dette ou Stock de la dette

## **PARTIE II : PROCEDURE DE LA FISCALISATION**

Dans cette deuxième partie de la présente étude, nous verrons en premier lieu les mécanismes que l'Etat malgache doit suivre afin de fiscaliser durablement l'économie informelle. Ensuite, dans le dernier chapitre, nous illustrerons les actions à mettre en œuvre préalablement à cette fiscalisation pour qu'elle soit efficace.

## **Chapitre III : MECANISMES DE LA FISCALISATION**

Dans le monde, plusieurs stratégies ont été utilisées pour fiscaliser l'économie informelle. La plupart de ces politiques ont voué à l'échec, certainement à cause des caractéristiques spécifiques de cette partie de l'économie et l'inadaptation des systèmes fiscaux mis en place. Pour pouvoir fiscaliser l'économie informelle de façon durable, dans ce chapitre, nous allons proposer deux pistes de solution. Nombreux sont les auteurs qui ont effectué des analyses profondes concernant ces types d'imposition. A la fin de leur recherche, ils aboutissent tous à l'unique conclusion qu'ils comportent en théorie et en pratique de nombreux avantages : il s'agit d'un impôt assis sur les facteurs de production et de l'impôt forfaitaire par branche d'activité.

Avant d'exposer ces solutions préconisées, nous insisterons d'abord sur quelques points essentiels de la procédure de fiscalisation d'une activité encore en marge de la législation fiscale.

### **1. Recensement, recherche et recouplements**

La fiscalisation de l'économie informelle nécessite au préalable un recensement, une recherche et un recouplement pour déterminer les contribuables potentiels.

#### **1.1. Recensement**

L'administration fiscale doit procéder à des recensements pour découvrir des nouveaux contribuables et d'élargir ainsi l'assiette fiscale. Dans ce cas, l'administration maîtrise mieux les répertoires généraux des opérateurs et le secteur en question.

C'est pourquoi l'Etat malgache doit lancer un recensement d'envergure national sur les activités informelles. Les agents enquêteurs doivent descendre dans chaque coin pour compter les contribuables. Ceci est fait dans le but de récupérer le manque à gagner pour l'Etat.

#### **1.2. Recherche**

Cette recherche consiste à obtenir des renseignements sur un contribuable et/ou sur une profession dans son ensemble. Elle devrait être menée par les agents du fisc pour qu'ils connaissent les contribuables et peuvent ensuite les contraindre à faire des déclarations fiscales auprès de l'administration. Toujours dans ce contexte, certaines catégories des contribuables doivent régulièrement déclarer la somme qu'ils ont versé aux tiers, autre que le salaire, pour mieux connaître les acteurs qui évoluent dans l'informel.

### **1.3. Recouplements**

La DGI doit collaborer avec les opérateurs informels eux même et d'autres organismes ou administration pour pouvoir fiscaliser l'économie informelle. Dans l'informel, les acteurs se connaissent entre eux et la DGI doit utiliser cela pour traquer les opérateurs clandestins. Ces derniers ont nécessairement traité des affaires avec les autres et même avec d'autres administrations.

Ces opérations augmenteront évidemment le nombre des contribuables et permet l'élargissement de l'assiette fiscale.

## **2. Identification des activités informelles et attribution d'un numéro d'impôt**

Avant de débuter une activité économique, chaque contribuable doit se présenter volontairement auprès de l'administration fiscale pour remplir une fiche d'identification et de demande de numéro d'impôt.

### **2.1. L'identification des contribuables**

L'identification au répertoire de tous les contribuables est une nécessité pour la fiscalisation des activités informelles. En défaut de quoi, il est impossible d'atteindre la matière imposable.

La fiche d'identification comprend les renseignements relatifs à l'identification du contribuable et à l'activité qu'il va entreprendre. Dans ce formulaire, le contribuable doit mentionner l'activité bien évidemment, la date du début des activités, le nombre de salariés et le capital qu'il va employer.

Ensuite, cette fiche est approuvée par l'administration fiscale et le contribuable est enregistré dans le répertoire des contribuables.

### **2.2. Institution d'un numéro d'impôt**

La DGI doit instituer un numéro impôt d'identification unique et invariable de contribuable afin de tenir des dossiers uniques. Le problème majeur dans la fiscalisation de l'informel réside dans le changement fréquent d'adresse des contribuables. De plus, le système fiscal fondé sur le consentement volontaire à l'impôt pose aussi un obstacle dans la maîtrise des assujettis. C'est la raison de ce numéro unique et invariable.

Par ailleurs, ce numéro d'impôt permet de faciliter l'identification des contribuables, qui à son tour permet la maîtrise des contribuables pour l'accroissement des recettes fiscales. Enfin, l'objectif de ce numéro est de réduire la multiplicité des numéros, de permettre une meilleure gestion des répertoires et d'identifier les contribuables.

### **3. Protection des entreprises informelles par l'Etat**

Après avoir identifiées ces activités informelles, il temps d'encadrer et d'appuyer les acteurs évoluant dans l'informel afin de les conscientiser et de les conduire à assumer leur devoir civique, celui de payer l'impôt. En effet, l'impôt à mettre en œuvre ne doit pas être jugé très élevé. De plus, ils doivent gagner de l'assistance économique et sociale de la part de l'Etat pour qu'ils ne se sentent pas exclu de la communauté.

#### **3.1. Encadrement et appuis aux UPI**

Comme nous avons évoqués dans le premier chapitre, l'économie informelle se caractérise par la flexibilité, l'ingéniosité, le dynamisme et la disponibilité de main d'œuvre et de matière première, malgré la présence de certaines faiblesses. Ces caractéristiques permettent à elle de s'adapter au changement politico-socio-économique dans le pays et de jouer un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, nous pensons qu'un encadrement et une assistance à ces activités sont nécessaire pour inciter l'adhésion à la fiscalisation.

Pour atteindre cet objectif d'encadrement et pour remédier à ces faiblesses, l'Etat doit effectuer les quelques mesures suivantes :

- ✓ La mise en place d'un régime fiscal de crédit adapté ;
- ✓ La mise en place d'un régime fiscal et parafiscal de faveur ;
- ✓ La mise en place d'une politique d'encouragement, de formation de gestion, de formation sur la qualité, d'accès aux crédits...etc. ;
- ✓ La décentralisation des pouvoirs en matière administrative ;
- ✓ La réforme économique et institutionnelle des PME ;
- ✓ Le regroupement des entreprises informelles dans des associations professionnelles, dans des coopératives et des petites sociétés ;
- ✓ Et enfin l'enregistrement et l'intégration dans des chambres professionnelles.

### **3.2. Modicité de la pression fiscale à mettre en place**

Par définition, la pression fiscale est la mesure du poids du prélèvement obligatoire. Ce taux doit tenir compte du revenu de ces opérateurs informels. Autrement dit, l'impôt ne devrait pas tuer les entreprises informelles.

De ce fait, nous pensons qu'une pression fiscale modeste permet de lutter contre l'évasion due à la lourdeur de charge fiscale et de lutter contre l'incivisme fiscal. De plus, elle va aussi entraîner nécessairement une adhésion volontaire d'un grand nombre de contribuable : c'est l'élargissement de l'assiette fiscale et financière de l'Etat.

Mais pour ne pas se tromper sur la fixation de ce taux, les opérateurs en question doivent participer à l'établissement de cet impôt. La DGI ne doit pas se suffire à confier un tel travail à ses techniciens. L'impôt est pour tous, donc tout le monde doit participer à son établissement.

## **4. L'imposition des entreprises informelles**

Il est clair que le système d'imposition des entreprises formelles serait inapproprié dans l'informel. Les entreprises informelles ne tiennent pas de la comptabilité. Alors, il est nécessaire de préciser la structure des impôts et taxes à appliquer à ces activités.

Dans le monde, deux types de système d'imposition ont été appliqués pour fiscaliser l'économie informelle. Ils feront donc l'objet de cette dernière section. L'Etat malgache a le choix entre les deux : l'un est moins coûteux mais de recettes probablement moindre tandis que l'autre nécessite beaucoup d'argent et de temps mais permet de réaliser un maximum de recettes possible.

### **4.1. Imposition forfaitaire**

Il s'agit dans ce cas d'imposer une taxe unique à toutes les entreprises d'un même branche d'activité. Ainsi, ce système permet de collecter un minimum de perception. Pour l'instituer, il faut donc faire au préalable un classement des activités par catégorie et ensuite la fixation des taux d'imposition suivant les catégories des UPI.

De plus, il importe aussi de signaler ici que ce système ne tient pas compte de l'hétérogénéité au sein des entreprises informelles d'un même secteur. La performance de chacun des UPI n'est pas la même. Néanmoins, cette imposition forfaitaire ne demande pas beaucoup de dépense de la part de l'Etat dans son application.

#### **4.1.1. Classement des activités informelles par types d’impôts**

Comme l’identification et l’attribution du numéro d’impôt ont été effectuées, il est donc possible maintenant de regrouper les activités de même nature. Cela permet ensuite de déterminer le régime d’imposition prévue par le code général des impôts en vigueur à chaque catégorie d’activités. Puis, on applique simplement le taux d’imposition prévu à chaque branche d’activité.

#### **4.1.2. Fixation du taux d’imposition par branche**

Ce taux est établi préalablement dans le CDI. Cependant, sa fixation pose des problèmes car ce système prend toutes les entreprises d’une même branche d’activité comme une seule entité. Alors, les responsables de fiscalité doivent étudier le cas de chaque acteur un à un. C’est pourquoi la moindre perception obtenu par ce type d’imposition car la pression fiscale se réfère à la situation des plus faibles.

### **4.2. Imposition assise sur les facteurs de production**

Contrairement au précédent, ce type d’imposition présente en théorie de nombreux avantages. Une étude a été consacrée sur la possibilité et les effets de l’application d’un tel impôt pour le cas de Madagascar<sup>6</sup>. Le résultat montre qu’il a une incidence positive sur l’incitation à l’effort.

#### **4.2.1. Principe**

Le principe de cet impôt se diffère de celui des impôts que nous connaissons habituellement. Il est assis sur les revenus qui peuvent être potentiellement dégagés compte tenu de la dotation en capital d’une entreprise. Dans la littérature, la base de cet impôt est pour la plupart du temps limitée au capital physique de l’entreprise, notamment les machines, le terrain, les immeubles et autres équipements. Cependant, cela n’empêche pas de prendre en considération le nombre de travailleurs et de leurs qualifications et même d’autres indicateurs comme la consommation d’électricité ou de l’eau. Et c’est à partir de tout cela qu’on procède ensuite à l’estimation du CA de l’entreprise en fixant des coefficients de productivité du capital par activité.

De plus, la mise en place de ce type d’imposition nécessite au préalable une campagne de recensement des actifs productifs à travers le pays tout entier. De ce fait, cet impôt est très

---

<sup>6</sup> Voir GAUTIER J-F., RAKOTOMANANA F., ROUBAUD F. dans *l’impôt sur les facteurs de production est-il une solution pour fiscaliser les entreprises informelles ?* Pour une présentation détaillée

couteux et difficile à réaliser. Par contre, il est incontestable qu'il peut récupérer presque tout le manque à gagner des recettes de l'Etat. Les entreprises informelles ne peuvent plus dissimuler leurs avoirs, le contrôle fiscal devient plus facile et enfin la fraude fiscale va nécessairement baisser à un niveau très faible.

#### **4.2.2. Effets de son introduction**

Il s'agit ici d'analyser les effets redistributifs et l'incidence d'un tel impôt, c'est-à-dire son efficacité économique.

Comme nous parlons d'inégalités sur le revenu, l'inégalité en termes de répartition de patrimoine existe aussi. Dans ce contexte, les individus plus aisés ont toujours l'avantage, que ce soit pour l'obtention d'un poste, d'accès aux crédits,...etc. La mise en place de ce type d'imposition progressif assis sur les facteurs de production est donc justifiée par cette inégalité grandissante dans l'informel.

Quant à son incidence, cet impôt comporte une incidence positive à l'effort. En effet, quand la dotation en capital des individus augmente, le taux de pression ne dépend plus que de l'effort fourni par le chef d'entreprise. Cela veut dire que l'effet global de l'impôt sur le travail est toujours positif. Contrairement à l'impôt sur le revenu, un tel impôt ne génère pas de perte sèche, car il n'existe pas d'effet désincitatif au travail : son effet est équivalent à une diminution du revenu non salarial d'un individu.

Finalement, malgré la difficulté préalable à son application, l'Etat malgache doit s'efforcer de la mettre en place. Cet impôt est beaucoup plus intéressant que le premier type d'imposition dont l'application ne permet qu'une moindre perception de recettes fiscales. Mais avant de s'élancer dans sa mise en œuvre, il importe à l'Etat d'effectuer les quelques actions qui feront l'objet du chapitre suivant.

## **Chapitre IV : DES ACTIONS PREALABLES A CETTE FISCALISATION**

Comme nous avons toujours mentionné, la fiscalisation de l'économie informelle n'est pas facile. Pour pouvoir réussir à la mettre sous le contrôle du fisc et par conséquent au bénéfice du pays sans toutefois l'étouffer, l'Etat malgache doit entreprendre les actions qui feront l'objet de ce dernier chapitre de la présente étude. Ces actions touchent pour l'essentiel le domaine politique, économique, fiscal et juridique.

### **1. Sur le plan politique**

Le pouvoir public doit promouvoir les activités économiques, y compris les activités informelles et crée un environnement favorable à l'émancipation des nouveaux entrepreneurs nationaux afin de consolider un tissu économique répondant au besoin de la nation. Cela nécessite donc au préalable l'instauration de l'Etat de droit, c'est-à-dire un Etat fort et organisé capable de redistribuer la richesse nationale d'une manière équitable. Cette démarche devra se concrétiser ensuite par les éléments suivants :

#### **1.1. Restaurer l'autorité de l'Etat**

La présence d'un Etat fort c'est-à-dire d'un Etat disposant d'un moyen de commande, de contrainte, de pression et constitué des dirigeants honnêtes et austères permet l'adhésion facile de la population au système fiscal.

La corruption des agents du fisc et le détournement des fonds publics au vu et au su de tous constituent le principal obstacle à la fiscalisation d'une activité à Madagascar. Face à ce problème, l'instauration de l'autorité de l'Etat et l'orientation de sa démarche vers l'intérêt général s'avère nécessaire pour l'acceptation de la fiscalité par tous et d'assainissement du secteur économique.

#### **1.2. Réformer l'administration publique**

A Madagascar, il faut réformer l'administration publique pour qu'elle permette le développement économique et qu'elle soit vraiment au service du peuple. Dans ce cas, la révision et la correction des méthodes de recrutement et de gestion de personnel doivent être effectuées. Il faut donc lutter à tout prix contre le népotisme qui gangrène dans le pays actuellement. Les personnes doivent être jugées par ses propres valeurs et ses propres compétences pour obtenir un poste.

En plus, l'Etat doit fournir un salaire digne et des moyens logistiques conséquents aux agents du fisc pour empêcher toute tentative de fraude et de corruption. Il faut aussi créer une banque de données par un système informatisé au sein de l'administration publique afin de stocker les rapports de différents services.

Au final, ces actions ne doivent seulement s'arrêter au niveau de l'administration fiscale. Elles doivent être entreprises dans tous les services de l'administration publique afin de trouver des personnes ayant une compétence nécessaire et une volonté de développer réellement le pays.

## **2. Sur le plan économique**

L'Etat central doit inciter les acteurs économiques à faire des enregistrements auprès des services fiscaux. La fiscalisation de l'informel n'est pas seulement motivée par la recherche de recette. Elle a aussi un rôle crucial dans la régulation macroéconomique du pays. Par les ressources dont dispose l'Etat, il peut intervenir dans les différents secteurs de l'économie et même accorder des avantages fiscaux à certains opérateurs économiques. Ceci est nécessaire surtout pour les nouveaux investissements afin d'inciter les acteurs économiques nationaux à la création des micro-entreprises et entreprises susceptibles de procurer des emplois à la population.

## **3. Sur le plan juridique**

Madagascar dispose un arsenal des lois mais le problème réside dans son application. Ainsi, l'Etat doit mettre en œuvre toutes les stratégies permettant de garantir la mise en application des textes juridiques. La loi doit être au dessus de tout le monde et sans exception. Autrement dit, personne n'est censé à ignorer la loi. Car on reconnaît un Etat fort et digne par ses instruments juridiques et ses mises en pratique.

Dans cette circonstance, il n'y aura plus des intouchables et de l'impunité quelque soit la fonction exercée. Toutes les personnes sont égales aux yeux de la loi. L'Etat doit être conséquent dans sa manière de légiférer. Cependant, la législation doit être incitative et participative et accompagnée des mesures de suivi afin de faciliter l'adhésion des acteurs informels.

## **4. Sur le plan fiscal**

Tout individu doit participer au paiement des impôts selon sa capacité contributive. Néanmoins, avant cela, certaines actions doivent être mises en œuvre :

### **4.1. Assainir le cadre fiscal**

Pour arriver à fiscaliser les activités informelles à Madagascar, le cadre fiscal ne doit pas être malsain. Il faut qu'il soit bien assis pour éviter toute sorte de blocages qui pourront en résulter. Cela signifie que la fiscalité ne doit pas être servie comme un épouvantail contre ces acteurs informels. Ils doivent se sentir protégés socialement et économiquement par les agents du fisc, mais non pas comme des fugitifs recherchés par l'Etat.

### **4.2. Dépolitisier l'instrument fiscal**

Personne ne va consentir à l'impôt si les politiciens ont une main mise sur l'administration fiscale. Car, dans ce cas, la fiscalité sera utilisée comme un moyen de refuge et de protection pour les uns et un moyen de dépouillement pour les autres.

Ainsi, avant de fiscaliser l'informel, il faut séparer le politique et l'administration fiscale.

### **4.3. Développer le civisme fiscal**

Par définition, le civisme fiscal est l'accomplissement volontaire par les contribuables de leurs obligations fiscales. Il ressort donc de cette définition que le civisme fiscal est une question de morale, de mentalité et de comportement. En pratique, il se traduit par le remplissage de la déclaration fiscale, leur dépôt dans les délais et le paiement de l'impôt dû. Ainsi, pour fiscaliser l'économie informelle durablement, l'Etat doit faire tout pour développer le civisme fiscal. Pour y parvenir, il faut viser deux points essentiels :

#### **4.3.1. Sensibiliser les contribuables**

Cette phase de sensibilisation comprend deux étapes : l'information et l'éducation fiscale. Avant de s'acquitter l'impôt, les contribuables doivent connaître ce que c'est exactement l'impôt et même obtenir une éducation en la matière de la part de la DGI.

##### **4.3.1.1. Information des contribuables**

Dans ce pays, il existe des personnes qui n'ont jamais payé de l'impôt durant toute sa vie, non pas par une volonté délibérée de fuir l'impôt mais par la méconnaissance de l'existence de l'impôt. Par conséquent, les contribuables doivent être suffisamment informés sur le bien

fondé des impôts. Ils doivent connaître ce que c'est l'impôt, son rôle et sa finalité. Le seul moyen le plus évident est donc d'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation dans toute la grande île.

Plusieurs moyens d'actions peuvent être déployés pour atteindre cet objectif :

- ✓ L'organisation régulière des portes ouvertes des services fiscaux ;
- ✓ L'organisation des séminaires d'information fiscale, des matinées fiscales permettant le contact direct entre les contribuables et les experts ;
- ✓ L'organisation des reportages sur le circuit des impôts (vote de la loi, la déclaration des impôts, les dépôts et le paiement, l'utilisation des fonds,...) ;
- ✓ Crédit d'un bureau d'accueil et d'information chargé d'informer les contribuables dans toutes les agences de service fiscal).

A part ceux-ci, l'Etat peut aussi envisager de mettre en place un kit d'information fiscale qui peut comporter :

- ✓ Les explications concernent le circuit de vote de l'impôt ;
- ✓ Les différents types d'impôts ;
- ✓ Le mode de paiement ;
- ✓ L'utilisation des fonds.

Enfin, l'information fiscale doit être traduite dans différentes langues et dans différentes dialectes pour que les contribuables comprennent facilement son contenu.

#### **4.3.1.2. Education fiscale**

Après l'information, l'éducation des contribuables s'impose. Divers moyens peuvent être utilisés pour atteindre ce but. L'Etat peut commencer par éduquer certaines catégories de la population. Ensuite, ces personnes vont également transmettre leur savoir aux autres membres de la société et ainsi de suite.

Dans le cas présent, nous pensons que ces catégories prioritaires sont les commerçants et les artisans, les journalistes et les élèves et les étudiants.

➤ **Concernant les commerçants et les artisans,**

Ces derniers occupent une grande place dans l'informel à Madagascar. L'administration fiscale doit donc apporter beaucoup d'attention sur eux, car ils constituent un gisement fiscal très important.

L'Etat peut donc, pour sensibiliser ces acteurs, faire des séances d'éducation du type :

- ✓ Comment accomplir volontairement ses obligations fiscales ?
- ✓ Quelles sont les obligations fiscales (remplissage de la déclaration, dépôt et paiement) ?

➤ **Pour les journalistes spécialisés**

Les journalistes ont le devoir d'éduquer et d'informer la population. Par cette fonction, ils ont donc nécessairement une influence notable sur la vie quotidienne de la population.

Ainsi, l'Etat peut procéder à la formation et à la motivation de ces journalistes afin qu'ils fassent des émissions qui montrent que l'impôt est un devoir de tous et contribue au développement du pays.

L'incivisme fiscal n'est pas toujours une volonté de fuir l'impôt, mais cela peut aussi trouver son origine du manque d'information. Alors, les journalistes seront une arme efficace pour combler ce manque. Ils devront seulement former sur le bien fondé des impôts afin qu'ils maîtrisent le sujet.

➤ **Pour les élèves et les universitaires**

Les jeunes seront les futurs responsables du pays. De ce fait, ils doivent obtenir dès le primaire une éducation en matière de la raison de l'impôt et de son bien fondé. L'administration fiscale doit collaborer avec le ministère de l'éducation nationale pour introduire dans les programmes scolaires un cours de civisme fiscal. L'objectif est que ces jeunes écoliers et étudiants ont en eux la culture de respect de ses obligations fiscales lorsqu'ils seront grands.

**4.3.2. Faciliter les tâches des contribuables et renforcer le control fiscal**

L'administration fiscale doit faciliter l'impôt et renforcer le control pour que le civisme fiscal ait bien lieu.

#### **4.3.2.1. Faciliter l'impôt**

L'Etat doit par l'intermédiaire des centres fiscaux rendre un service de qualité aux contribuables. Ils doivent donc adopter et appliquer de façon rigoureuse le code de déontologie de l'administration fiscale afin d'encourager l'éthique professionnelle.

Pour faciliter les tâches des contribuables, l'Etat peut créer des réseaux de proximité et même des antennes fiscales pour rapprocher de plus les contribuables de l'administration fiscale. Dans ce cas, une des causes de non acquittement d'impôt par les contribuables est l'éloignement du centre fiscal. Alors, ils préfèrent rester à la maison que de dépenser de frais pour le déplacement.

#### **4.3.2.2. Renforcer le control fiscal**

Pour que le civisme fiscal ait lieu et soit efficace, il faut un renforcement du control fiscal. Ceci doit commencer par une meilleure programmation de contrôle, sa mise en œuvre et une bonne conduite de contrôle.

La programmation du contrôle fiscal nécessite plusieurs démarches et organisations au préalable pour être effective et dont le suivi doit être rigoureux pour éviter l'arbitraire et le contrôle fiscal inopiné en dehors de toute norme. Il faut donc un nombre assez suffisant des contrôleurs des impôts dans tous les districts.

### **4.4. Mettre en place un régime fiscal incitatif et adapté aux UPI**

Il faut à tout prix éviter de mettre en place un régime fiscal spoliateur. L'impôt doit être modéré afin d'attirer une frange importante des contribuables opérant dans l'informel vers une fiscalisation durable.

De plus, le régime fiscal à envisager doit tenir compte de certaines réalités. Il doit nécessairement être en adaptation avec l'environnement où se développent les activités informelles. Car nous savons tous qu'une fiscalité applicable dans le secteur moderne serait inadaptée dans l'informel en raison de l'absence de culture de documentation (comptabilité, facture, ...etc.).

Enfin, l'Etat peut procéder à une facilitation des procédures de la fiscalisation pour inciter les acteurs informels à acquitter l'impôt. Il s'agit dans ce cas de rendre gratuit l'ouverture du dossier fiscal et demande du numéro d'impôt, l'enregistrement au registre de commerce et l'obtention du numéro d'identification nationale.

De plus, l'Etat doit accorder des abattements fiscaux pour les contribuables ayant payé leur impôt avant l'échéance et réduire certaines taxes locales afin de favoriser l'émergence des PME.

Avant de mettre un terme sur ces actions préalables à la fiscalisation de l'économie informelle, il est utile de mentionner que toutes ces actions n'amènent à rien si les dirigeants politiques ne s'impliquent pas dans ce processus. Actuellement, les contribuables n'ont pas de confiance sur l'utilisation des impôts qu'ils payent. Ainsi, l'administration fiscale doit montrer aux contribuables que ces impôts vont être employés dans l'intérêt commun et l'intérêt de la nation.

Enfin, nous pensons donc que toute politique visant à convaincre les citoyens d'un usage utile des impôts doit inclure la transparence et la justice sociale.

## CONCLUSION GENERALE

En guise de conclusion, nous pouvons avancer que la fiscalisation de l'économie informelle est une nécessité pour Madagascar. Plusieurs raisons ont été développées dans la première partie de ce présent mémoire pour montrer que l'Etat malgache a besoin d'un revenu supplémentaire pour lui permettre de couvrir toutes ses dépenses. Ainsi, avant de réclamer une aide aux pays aisés, l'Etat malgache doit tout mettre en œuvre pour récupérer ce manque à gagner. Cependant, la procédure de cette fiscalisation n'est pas facile étant donné qu'elle est possible. Et c'est dans ce contexte que nous avons proposé deux pistes de solution pour atteindre cet objectif. Avant de procéder à l'application de l'une de ces propositions, il importe aussi à l'Etat malgache d'effectuer des actions que nous jugeons préalables pour que la fiscalisation soit durable.

De plus, dans la présente étude nous avons aussi vu que, outre la maximisation des recettes fiscales due à cette fiscalisation, cette action permet à l'Etat central d'intervenir dans l'économie nationale et donc de réguler les grands agrégats macroéconomiques. Par conséquent, la fiscalisation de l'économie informelle apportera par la suite des impacts positifs tant sur le plan social, économique que fiscal. Les emplois seront durables et sécurisées dans ce secteur. L'économie sera saine et l'Etat disposera des moyens suffisants pour répondre aux besoins de la communauté.

Enfin, nous pouvons donc affirmer que cette fiscalisation de l'économie informelle est souhaitable et possible. Le débat sur cette fiscalisation ne doit plus y avoir lieu. Notre hypothèse de départ est bien vérifiée à travers cette étude.

Pourtant, comme toute œuvre humaine, le présent travail peut contenir des lacunes susceptibles d'être comblées par d'autres recherches ultérieures vu la pertinence du sujet. Nous sommes donc ouverts à toute sorte de critique constructive.

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	1
LISTE DES ABREVIATIONS .....	1
LISTE DES TABLEAUX .....	1
SOMMAIRE .....	0
INTRODUCTION .....	1
PARTIE I : NECESSITE DE FISCALISER L'ECONOMIE INFORMELLE A MADAGASCAR .....	3
Chapitre I : NOTIONS SUR L'ECONOMIE INFORMELLE .....	4
1. Définitions et caractéristiques .....	4
1.1. Différentes approches .....	4
1.1.1. Définition du Bureau International du Travail .....	4
1.1.2. Définition de l'UPI à Madagascar (INSTAT et Projet MADIO) .....	5
1.1.3. Approche dualiste .....	5
1.1.4. Approche fonctionnaliste .....	5
1.1.5. Approche néo-institutionnaliste .....	6
1.2. Caractéristiques .....	6
1.2.1. L'hétérogénéité .....	7
1.2.2. La vulnérabilité .....	7
2. Les causes de la prolifération des activités informelles .....	8
2.1. La mauvaise gouvernance .....	8
2.1.1. La crise socio-économique .....	8
2.1.2. L'inefficacité de l'intervention de l'Etat .....	9
2.1.3. Le chômage .....	9
2.2. L'inapplication des lois existantes .....	10
2.2.1. La tolérance et méconnaissance .....	10
2.2.2. Couts de transaction .....	10
2.2.3. Cultures et réglementations locales .....	10
2.3. La situation du système éducatif malgache .....	11
3. Quelques conséquences des activités informelles sur l'économie de l'Etat .....	11
3.1. Sur le plan social .....	11
3.2. Sur le plan économique .....	12

<b>3.3. Sur le plan fiscal .....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre II : DES RAISONS DE CETTE FISCALISATION POUR MADAGASCAR.....</b>	<b>14</b>
<b>1. Fondements de la fiscalisation de l'économie informelle.....</b>	<b>14</b>
<b>1.1. Elargissement de l'assiette fiscale .....</b>	<b>14</b>
<b>1.2. Restauration de la justice fiscale .....</b>	<b>14</b>
<b>1.3. Maximisation des recettes.....</b>	<b>15</b>
<b>2. Le poids important de l'économie informelle dans l'économie malgache.....</b>	<b>15</b>
<b>2.1. Part de l'économie informelle dans la production des biens et services ...</b>	<b>15</b>
<b>2.2. Part du secteur informelle dans la création d'emplois et dans la distribution des revenus.....</b>	<b>16</b>
<b>3. La crise de la finance publique malgache.....</b>	<b>17</b>
<b>3.1. Caractéristiques des recettes publiques malgaches.....</b>	<b>17</b>
<b>3.1.1. Taux de pression fiscale.....</b>	<b>17</b>
<b>3.1.2. Instabilité des ressources financières de l'Etat .....</b>	<b>18</b>
<b>3.1.3. La transition fiscale à Madagascar .....</b>	<b>18</b>
<b>3.2. Etat de la dette extérieure malgache et son évolution.....</b>	<b>19</b>
<b>3.3. Origine de la dette de Madagascar .....</b>	<b>19</b>
<b>3.4. Evolution de la dette malgache .....</b>	<b>20</b>
<b>PARTIE II : PROCEDURE DE LA FISCALISATION.....</b>	<b>22</b>
<b>Chapitre III : MECANISMES DE LA FISCALISATION.....</b>	<b>23</b>
<b>1. Recensement, recherche et recouplements .....</b>	<b>23</b>
<b>1.1. Recensement .....</b>	<b>23</b>
<b>1.2. Recherche .....</b>	<b>23</b>
<b>1.3. Recouplements .....</b>	<b>24</b>
<b>2. Identification des activités informelles et attribution d'un numéro d'impôt...24</b>	<b>24</b>
<b>2.1. L'identification des contribuables .....</b>	<b>24</b>
<b>2.2. Institution d'un numéro d'impôt.....</b>	<b>24</b>
<b>3. Protection des entreprises informelles par l'Etat .....</b>	<b>25</b>
<b>3.1. Encadrement et appuis aux UPI .....</b>	<b>25</b>
<b>3.2. Modicité de la pression fiscale à mettre en place.....</b>	<b>26</b>
<b>4. L'imposition des entreprises informelles.....</b>	<b>26</b>

<b>4.1. Imposition forfaitaire .....</b>	<b>26</b>
<b>4.1.1. Classement des activités informelles par types d’impôts .....</b>	<b>27</b>
<b>4.1.2. Fixation du taux d’imposition par branche.....</b>	<b>27</b>
<b>4.2. Imposition assise sur les facteurs de production .....</b>	<b>27</b>
<b>4.2.1. Principe .....</b>	<b>27</b>
<b>4.2.2. Effets de son introduction .....</b>	<b>28</b>
<b>1. Sur le plan politique .....</b>	<b>29</b>
<b>1.1. Restaurer l’autorité de l’Etat.....</b>	<b>29</b>
<b>1.2. Réformer l’administration publique .....</b>	<b>29</b>
<b>2. Sur le plan économique .....</b>	<b>30</b>
<b>3. Sur le plan juridique .....</b>	<b>30</b>
<b>4. Sur le plan fiscal.....</b>	<b>31</b>
<b>4.1. Assainir le cadre fiscal .....</b>	<b>31</b>
<b>4.2. Dépolitisier l’instrument fiscal .....</b>	<b>31</b>
<b>4.3. Développer le civisme fiscal.....</b>	<b>31</b>
<b>4.3.1. Sensibiliser les contribuables .....</b>	<b>31</b>
<b>4.3.1.1. Information des contribuables .....</b>	<b>31</b>
<b>4.3.1.2. Education fiscale.....</b>	<b>32</b>
<b>4.3.2. Faciliter les tâches des contribuables et renforcer le control fiscal....</b>	<b>33</b>
<b>4.4. Mettre en place un régime fiscal incitatif et adapté aux PME .....</b>	<b>34</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>36</b>

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### • OUVRAGES

ARELLANO R., GASSE Y. et VERNA G. (1994), « *Les entreprises informelles dans le monde* », Sainte-Foy, Les presses de l'université de Laval.

LAUTIER B. (1994), « *L'économie informelle dans le tiers monde* », La Découverte, Paris.

### • ARTICLES

BACHETTA M., BUSTAMENTE J. P., ERNST E., « *Mondialisation et emploi informel dans les pays en développement* », Secrétariat de l'OMC et OIT, 2009, 169p.

GAUTIER J. F., « La dette extérieure de Madagascar », Projet MADIO

GAUTIER J. F., « *Une introduction à la fiscalité malgache : réformes après réformes...la pression fiscale reste constante* », MADIO N° 9738/E, 24p.

GAUTIER J-F. RAKOTOMANANA F. et ROUBAUD F., « *l'impôt sur les facteurs de production est-il une solution pour fiscaliser les entreprises informelles ?* », DIAL DT/10/09, 30p.

MADIO (1995), « *Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo : performance, insertion, perspectives* », Antananarivo, 50p.

MOISSERON J. Y. et BOUGOUIN A. S. (1996), « *Fiscaliser le secteur informel dans les pays en développement : pourquoi, comment ?* », DIAL n° 1996-09/DT, 34p.

OIT et PNUD-Madagascar, « *MADAGASCAR : évaluation des impacts de la double crise sur l'emploi* », 2012, 69p.

RAKOTOMANANA F. (1995), « *Le secteur informel à Madagascar en 1993/1994, vu à travers l'enquête permanente auprès des ménages* », MADIO n°9502/E, 16p.

RAKOTOMANANA F., ROUBAUD F. et RAVELOSOA R. « *L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel et la satisfaction des besoins des ménages dans l'Agglomération d'Antananarivo* », Statéco n° 95-96-97, 2000.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Structure par branche des établissements et des emplois informelles

	UNITE DE PRODUCTION		EMPLOIS	
	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Industries :</b>	<b>309194</b>	<b>45,6</b>	<b>498758</b>	<b>44,7</b>
- Alimentaire	53978	8,0	90472	8,1
- Confection	17536	2,6	41030	3,7
- Ouvrage en bois	179311	26,4	260013	23,3
- Autres	52237	7,7	91119	8,2
- BTP	6132	0,9	16124	1,4
<b>Commerce :</b>	<b>302677</b>	<b>44,6,8</b>	<b>97067</b>	<b>46,6</b>
- Commerce de gros	11999	1,8	22186	2,0
- Commerce de détail	290678	42,8	498467	44,6
<b>Services :</b>	<b>66396</b>	<b>9,8</b>	<b>97067</b>	<b>8,7</b>
- Services domestiques	9304	1,4	12796	1,1
- Transport	15078	2,2	18865	1,7
- Autres services	42014	6,2	65406	5,9
<b>TOTAL</b>	<b>678267</b>	<b>100</b>	<b>1116478</b>	<b>100</b>

Sources : EPM 1993, calculs MADIO

### Annexe 2 : Stock de capital et investissement du secteur informel

BRANCHE	Stock de capital		Investissement brut		désinvestissement		Investissement net	
	Montant moyen par UPI (milliers FMG)	Montant total (milliards FMG)	Montant moyen par UPI (milliers FMG)	Montant total (milliards FMG)	Montant moyen par UPI (milliers FMG)	Montant total (millions FMG)	Montant moyen par UPI (milliers FMG)	Montant total (milliards FMG)
<b>Industries :</b>	<b>281,2</b>	<b>87,0</b>	<b>105,4</b>	<b>32,4</b>	<b>0,0</b>	<b>16,4</b>	<b>105,4</b>	<b>32,4</b>
Alimentaire	19	1,1	8,3	0,4	0,3	15,8	7,9	5,9
Confection	637	11,2	13,4	0,2	0,0	0,0	13,4	0,3
Ouvrage en bois	19	3,5	1,1	0,2	0,0	0,6	1,1	199,4
Autres industries	1260	66,0	552,9	28,8	0,0	0,0	552,9	28,8
BTP	850	5,2	460,3	2,8	0,0	0,0	460,3	2,8
<b>Commerce :</b>	<b>271,7</b>	<b>82,2</b>	<b>54,5</b>	<b>16,4</b>	<b>1,1</b>	<b>356,4</b>	<b>6,4</b>	<b>16,0</b>
Commerce de gros	560	6,7	18,0	0,2	29,5	354,0	-11,5	-0,1
Commerce de détail	259	75,5	60,0	16,2	0,0	2,4	60,0	16,2
<b>Services :</b>	<b>1230,0</b>	<b>68,3</b>	<b>160,7</b>	<b>10,6</b>	<b>40,1</b>	<b>2661,5</b>	<b>120,6</b>	<b>7,9</b>
Services domestiques	96	1,4	5,3	0,1	0,0	0,0	5,3	0,1
Transport	6013	55,9	1005,9	9,3	286,0	2661,5	719,9	6,6
Autres services	261	11,0	29,3	1,2	0,0	0,0	29,3	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>237,5</b>	<b>88,1</b>	<b>59,4</b>	<b>4,5</b>	<b>3034,3</b>	<b>83,6</b>	<b>56,4</b>

Source : EPM 1993, calculs MADIO

**Annexe 3 : Chiffres d'affaires, production et valeur ajoutée du secteur informel à Madagascar (prix courant 1993 ; en milliards de FMG)**

BRANCHE	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRODUCTION	VALEUR AJOUTEE
Industries :	368	353	280
- Agro-alimentaire	30	26	14
- Confection	80	77	42
- Ouvrage en bois	67	59	47
- Autre industries	189	189	175
- BTP	2	2	2
Commerce :	1271	428	333
- Commerce de gros	219	38	18
- Commerce de détail	1052	390	315
Services :	114	95	81
- Transport	47	47	47
- Services domestiques	6	4	4
- Autre services	61	44	30
<b>TOTAL</b>	<b>1753</b>	<b>876</b>	<b>694</b>

Source : EPM1993, calculs MADIO

**Annexe 4 : Structure de la production et des coûts du secteur informel**

BRANCHE	Structure par branche (%)			Taux de valeur ajoutée (%)	Décomposition de la valeur ajoutée (%)			
	Chiffre d'affaires	production	Valeur ajoutée		Masse salariale	Impôts et taxes	EBE	Total
<b>Industries :</b>	<b>20,9</b>	<b>40,2</b>	<b>40,3</b>	<b>79,3</b>	<b>27,3</b>	<b>4,3</b>	<b>68,4</b>	<b>100</b>
Agro-alimentaire	1,6	2,9	2,0	53,8	0,1	0,4	99,5	100
Confection	4,5	8,8	6,0	54,5	14,3	3,8	81,9	100
Ouvrages en bois	3,8	6,7	6,8	79,6	4,2	0,2	95,6	100
Autres industries	10,9	21,6	25,2	92,6	38,8	5,9	55,3	100
BTP	0,1	0,2	0,3	100	10,0	0,0	90,0	100
<b>Commerce :</b>	<b>72,5</b>	<b>48,7</b>	<b>48,0</b>	<b>77,8</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>98,0</b>	<b>100</b>
Commerce de gros	12,5	4,2	2,6	48,6	1,1	1,1	97,8	100
Commerce de détail	60,0	44,5	45,4	80,8	1,1	0,9	98,0	100
<b>Services :</b>	<b>6,6</b>	<b>11,1</b>	<b>11,7</b>	<b>85,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>95,1</b>	<b>100</b>
Transport	2,7	5,7	6,8	100	3,6	3,0	93,4	100
Services domestiques	0,3	0,4	0,6	100	0,0	0,1	99,9	100
Autres services	3,6	5,0	4,3	68,2	3,0	2,0	95,0	100
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>79,2</b>	<b>11,9</b>	<b>2,5</b>	<b>85,6</b>	<b>100</b>

Source : EPM 1993, calculs MADIO.

## Annexe 5 : LE SECTEUR INFORMEL EN CHIFFRES Madagascar en 1993-1994

### Données générales

Nombre d'unités de production informelles (UPI): 678267  
Production: 876 milliards de FMG  
Valeur ajoutée: 694milliardsde FMG  
Part du secteur informel dans le PIB officiel (extrapolation nationale): 11,5%  
Part du secteur informel dans le PIB marchand non agricole (extrapolation nationale) 17,4%

### Conditions d'activités

Part des UPI industrielles: 45,6%  
Part des UPI commerciales: 44,6%  
Part des UPI de service: 9,8%  
Proportion d'UPI ne possédant pas d'immeubles spécifiques: 95,9%  
Proportion d'UPI ne possédant pas de terrains aménagés: 98,1%

### Travail

Nombre d'emplois: 1116478emplois  
Taille moyenne des UPI : 1,6 personne  
Taux de salarisation: 6,7%  
Proportion des UPI dirigées par des femmes: 51,7%

### Capital

Montant du capital: 240 milliards de FMG  
Financement du capital par prêt bancaire pour la création des UPI 0,3%  
Part des prêts bancaires: 0,2%  
Taux d'investissement (FBCF/VA) 8,1%

### Performances économiques

Valeur ajoutée annuelle moyenne: 1079000Fmg  
Valeur ajoutée annuelle médiane: 322500Fmg  
Principaux clients des UPI : ménages 65,3%

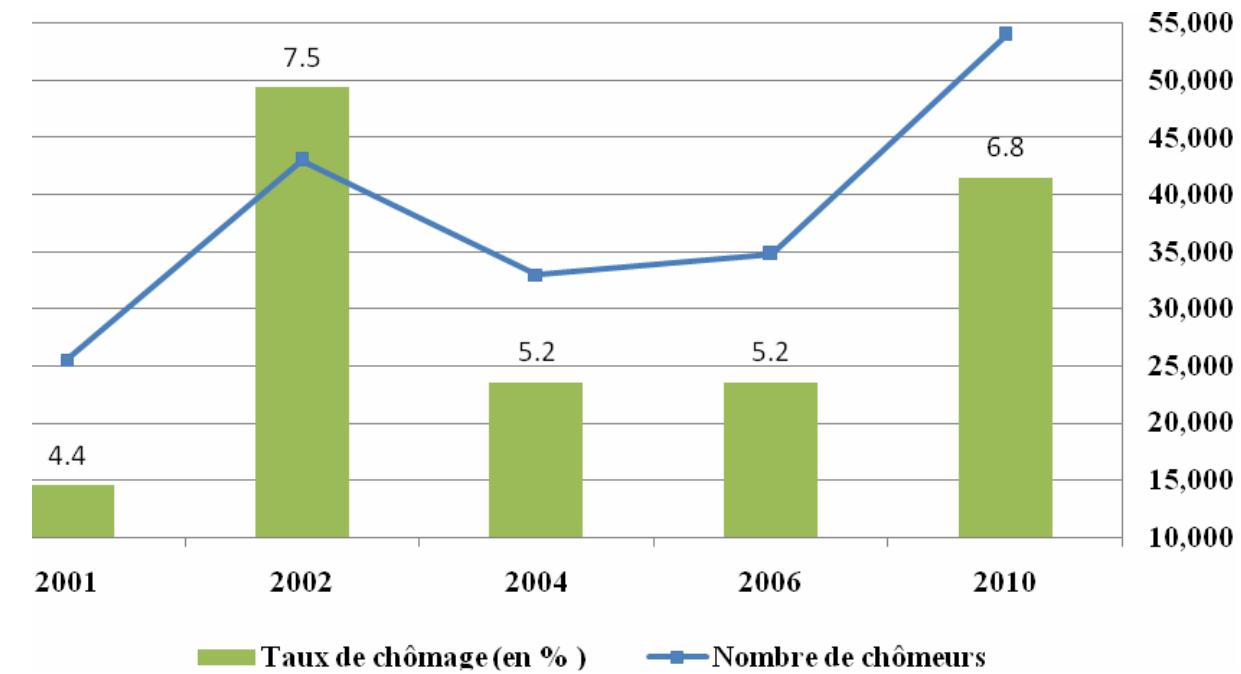
### Fiscalité

Part des UPI qui payent des impôts: 28,0%  
Part des impôts indirects dans la valeur ajoutée: 2,4%

### Problèmes

Proportion d'UPI ayant eu des difficultés de création: 60%  
Proportion d'UPI ayant des difficultés de fonctionnement: 75%  
Principal problème rencontré pour la création: difficulté d'obtenir des crédits 56%  
Principal problème rencontré pour le Fonctionnement: manque de fonds 35%  
Source: INSTAT/EPM9

## Annexe6: Evolution du nombre de chômeurs et du taux de chômage de 2001 à 2010



Source: Enquêtes 1-2-3, phase1«Emploi»,2001-2010, INSTAT/DIAL, nos propres calculs; par 2010

Annexes 7 : PAIEMENT DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE DE 1994 à 2009 (en Millions de DTS)

BAILLEURS	TOTAL 1994	TOTAL 1995	TOTAL 1996	TOTAL 1997	TOTAL 1998	TOTAL 1999	TOTAL 2000	TOTAL 2001	TOTAL 2002	TOTAL 2003	TOTAL 2004	TOTAL 2005	TOTAL 2006	TOTAL 2007	TOTAL 2008	TOTAL 2009
<b>A.C.O.</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres créateurs</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ALGERIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANGOLA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CHINE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IRAK (BOP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LIBYE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAURICE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KOREA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonds Arabes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ABU DHABI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ARABIE SAOUDITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KOWEIT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>O.C.D.E.</b>	<b>244</b>	<b>213</b>	<b>0,11</b>	<b>45,37</b>	<b>65,07</b>	<b>31,00</b>	<b>13,60</b>	<b>8,37</b>	<b>11,93</b>	<b>13,14</b>	<b>16,23</b>	<b>16,83</b>	<b>15,28</b>	<b>3,07</b>	<b>2,80</b>	<b>2,71</b>
AUTRICHE	-	-	-	-	0,79	0,93	1,18	0,09	0,09	0,04	0,05	0,07	-	-	-	-
BELGIQUE	-	-	-	-	1,06	0,85	0,80	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CANADA	-	-	-	-	0,68	1,25	1,18	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESPAGNE	-	-	-	-	1,70	6,15	2,60	0,11	-	0,27	0,12	0,10	0,04	0,04	-	0,01
FRANCE	2,40	1,99	0,00	30,50	27,54	12,24	6,62	5,33	4,59	3,50	3,27	3,29	3,13	3,07	2,70	2,67
GRANDE BRETAGNE	-	-	-	-	0,35	1,05	0,66	-	-	-	-	-	-	-	-	0,10
ISRAEL	-	-	-	-	-	0,05	0,03	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ITALIE	-	-	-	-	1,84	4,45	3,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-
JAPON	-	-	-	-	2,51	11,97	5,45	0,54	0,49	0,47	0,44	0,44	-	-	-	-
ITA	0,04	0,14	0,11	1,00	3,55	2,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RUSSIE	-	-	-	-	-	6,43	-	5,05	2,52	6,56	9,02	12,26	13,42	12,10	-	-
SUEDE	-	-	-	-	-	0,26	0,16	-	-	-	-	-	0,08	-	-	-
SWEDEN	-	-	-	-	-	0,14	0,08	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-
USA	-	-	-	-	0,12	0,62	0,36	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>O.I.</b>	<b>20,83</b>	<b>15,40</b>	<b>23,35</b>	<b>72,18</b>	<b>39,88</b>	<b>33,31</b>	<b>26,37</b>	<b>22,88</b>	<b>21,16</b>	<b>23,84</b>	<b>22,27</b>	<b>28,33</b>	<b>18,71</b>	<b>9,90</b>	<b>12,69</b>	<b>14,23</b>
BAD	3,02	-	0,70	41,89	12,18	4,46	6,03	2,72	1,71	1,46	1,90	0,28	0,48	0,72	0,76	1,59
BADEA	0,90	0,48	2,85	4,99	1,33	0,79	0,76	1,44	1,48	1,48	1,29	1,55	0,53	0,62	1,11	1,33
BIRD	3,33	3,48	3,00	3,00	0,21	0,83	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CEE/BEI	3,61	1,09	2,29	5,79	6,24	3,22	2,37	1,34	1,42	1,26	2,29	2,20	2,16	2,28	2,22	2,30
FAD	0,35	-	0,41	-	-	3,47	4,00	1,48	1,50	1,76	5,09	2,19	2,38	1,07	1,19	1,43
FIDA	0,33	0,49	0,43	0,51	0,59	0,85	0,83	0,78	1,09	1,16	1,15	0,53	0,05	0,07	0,09	0,12
FMI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,03	0,09	0,05	0,00	-	-
IDA/FSIA	0,24	0,70	11,00	13,40	17,70	18,76	20,88	13,57	12,56	14,97	18,54	20,05	12,49	3,98	5,09	5,61
LIGUE ARABE	-	-	-	-	0,12	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPEC	0,06	0,17	3,71	2,40	1,32	0,93	3,40	1,55	1,40	1,51	1,92	2,09	0,63	1,15	2,22	1,87
<b>BANQUES PRIVEES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PRETS PRIVEES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL (en Mios DTS)</b>	<b>23,27</b>	<b>17,54</b>	<b>26,06</b>	<b>117,55</b>	<b>104,75</b>	<b>64,56</b>	<b>53,03</b>	<b>33,60</b>	<b>34,61</b>	<b>38,08</b>	<b>49,69</b>	<b>46,60</b>	<b>34,35</b>	<b>13,97</b>	<b>18,01</b>	<b>34,41</b>

Source : Banque Centrale de Madagascar

Titre : La fiscalisation de l'économie informelle. Cas Madagascar

Nombre de page : 36

Nombre de tableau : 02

Nom de l'encadreur : Monsieur **Harimisa RAVELOSON**

### **Résumé**

La question de fiscalisation de l'économie informelle reste encore un débat ouvert. Le problème repose sur 3 points essentiels : - Le niveau de vie des acteurs – Le cout administratif d'une telle fiscalisation – Et enfin sa faisabilité du point de vu technique. Or, actuellement le pays connaît une crise de ses finances publiques et que le poids de l'informel dans l'économie nationale ne cesse de s'alourdir surtout avec la crise politique cyclique et la montée en flèche du chômage. A ceux-ci s'ajoutent aussi le problème de la dette publique vis-à-vis de l'extérieur et le ralentissement des activités formelles principal pourvoyeur de revenu à l'Etat dû à la concurrence déloyale de l'informel. Alors, la fiscalisation de l'informel apparaît comme une nécessité à Madagascar. Pourtant, sa mise en place ne pourra être que progressive et fondée sur un nouveau contrat entre l'Etat et l'informel et devra passer par une simplification administrative. De plus, l'impôt ne doit pas asphyxier les UPI pour permettre leur épanouissement. Enfin, l'Etat doit mener préalablement des actions tant sur le plan politique, économique, juridique que fiscal afin de réussir durablement cette fiscalisation. Finalement, cette dernière permettra donc de maximiser les recettes publiques d'une part et d'instaurer la justice fiscale et de réguler les grands agrégats macroéconomiques d'autre part.

Nom : **DERISON**

Prénom : **Adrien**

Adresse de l'auteur : Cité Universitaire Ankatsosy I Bloc 300 Bis